



Procès-verbal

Conseil d'établissement

Assemblée Extraordinaire du Conseil d'établissement de l'École primaire du Saint-Esprit

Jeudi, 3 octobre 2024 – 18 :30

Local: Le refuge

x	Caroline Poulin, directrice	x	Viviane Boulay, service de garde
x	Samuel Lambert-Milot, parent, président	x	Josiane Vachon, enseignante
x	Kim Charbonneau, parent	x	Stéphanie Roux, enseignante
	Isabelle Beaudoin, parent	x	Brigitte Aubé, enseignante
x	Alexandre Pelletier-Michaud, parent	x	Sherine Haeck, psychoed
x	Francis Ledoux, parent	x	Annie Léveillée, personnel
x	Julie Daoust, parent		
	Ann-Julie Kemp, parent substitut		

Points à l'ordre du jour		Votes	Suivis
1	Procédure statuaire		
1.1	Mot de Bienvenue		
1.2	Composition de l'exécutif du CÉ 2024-2025 1.1.1 Nomination présidence : Samuel 1.1.2 Nomination de la vice-présidence : Julie 1.1.3 Nomination secrétaire : Kim 1.1.4 Nomination représentant comité de parents et son substitut : Samuel et Julie 1.1.5 Vérification des coordonnées de chaque membre pour la liste officielle	À l'unanimité	

1.3	Prise de présence et vérification du quorum	Vérifié par : Samuel Lambert-Milot	
1.4	Adoption de l'ordre du jour	Proposé : Viviane Secondé: Francis	
1.5	Adoption du procès-verbal du 30 août 2023.	Proposé: Viviane Secondé: Annie	
1.6	Suivi du procès-verbal	Aucun	
1.7	Parole au représentant du comité de parents	Aucun	
2.	Question du public	Aucune	
3.	Pour adoption		
3.1	Règles de régie interne du CÉ Les règles de régie interne sont présentées à l'écran et expliquées par le président. Note : Chaque membre est responsable de contacter son substitut pour assurer le quorum. Mise à jour : Notre école partage les documents de manière électronique. L'annexe pour la fondation : Les activités de la fondation doivent refléter les valeurs de l'école. Des modifications ont été suggérées concernant les termes utilisés pour désigner la direction, la présidence et l'autorité parentale afin que le document soit plus inclusif. Aucune résolution pour le moment. Sera abordé au prochain CÉ.	Proposé: Secondé:	
3.2	Montant d'argent par élève via la Fondation. <i>Une proposition d'augmenter le montant (don) suggéré aux parents de 25 à 30 \$ est acceptée.</i> <i>Un montant de 20\$ par élève est attribué pour les activités, ce qui n'est pas utilisé sera mis dans le montant total pour la fondation. Suite à une</i>	Proposé: Julie Secondé: Francis	

	<p><i>discussion sur l'utilisation du montant attribué pour les activités, il est proposé de laisser le montant attribué pour les activités à 20\$, mais ce montant pourrait être modifié suite à la réception du rapport financier de la fondation.</i></p> <p>Note: une proposition d'augmenter le montant pourrait être faite après la réception du rapport financier de la fondation.</p>	Proposé: Alexandre Secondé: Francis	
3.3	<p>Demande d'appui à la réfection de la piscine Paul-Marin La piscine a déjà été utilisée par le SDG dans les années précédentes</p> <p>Proposition suggérée: l'école Saint-Esprit appuie toutes initiatives visant l'amélioration ou la rénovation des installations du Parc Paul-Marin contribuant à la santé physique et au bien-être des enfants.</p> <p>Amendement suggéré: parler des enfants du quartier.</p> <p>Suggestion: comme entité, qu'un membre du CÉ fasse la démarche personnellement de questionner le centre de service. Donc, on propose de reporter la discussion, puisque le CÉ est intéressé d'appuyer, mais souhaite le faire correctement puisque cela semble être en concordance avec la mission et la vision de l'école.</p>	Aucune adoption	
4.	Pour approbation		
4.1	Sorties éducatives Mont Orford	Approuvé à l'unanimité	
4.2	Normes et modalités	Appui Viviane Secondé Annie	
5.	Pour Consultation		
5.1	<p>Accès aux micro-ondes sur l'heure du dîner</p> <p>L'école ne possède plus de micro-onde suite à la pandémie pour plusieurs raisons, soient telles que, longueur des repas et charge pour le personnel, des notions d'hygiène et de santé, difficulté de logistique, etc. On encourage l'utilisation des thermos et/ou repas chaud de la Cantine Pour Tous.</p>		
5.2	Montant pour aide aux parents		

	2203,65\$ peut être utilisé pour l'aide aux parents. Il est proposé que cet argent soit utilisé pour injecter dans des heures pour avoir des TES.		
5.3	<p>Photos scolaires</p> <p>Il est nommé que la plateforme en ligne est difficile à utiliser mais que les photos sont appréciées par les parents</p> <p>Cette année, l'école devait demander l'accord des parents pour obtenir le consentement des parents.</p>		
6.	Pour Information		
6.1	<p>Reliquat</p> <p>Le recours collectif a gagné et un montant a été remis après une redistribution entre les écoles.</p> <p>L'École a reçu 3725,25 et les fonds doivent être utilisés pour les parents/élèves. Des précisions et des propositions concernant l'utilisation des fonds seront émises prochainement (ex. Achat de ciseaux ou crayons pour réduire les coûts de la liste d'effets scolaire).</p>		
6.2	<p>Service de garde</p> <p>Aucun élément à partager</p>		
7.	Mot de la présidence		
7.1	<p>Formation obligatoire pour les membres du CÉ</p> <p>(https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire/)</p> <p>Les membres du CÉ sont informés qu'ils doivent effectuer la formation avant la prochaine rencontre</p>		
8.	Dates des prochaines rencontres		
8.1	<p>Les dates des prochaines rencontres sont établies:</p> <p><i>-13 novembre 2024</i></p> <p><i>-16 janvier 2025</i></p> <p><i>-20 mars 2025</i></p> <p><i>-24 avril</i></p> <p><i>-15 mai 2025</i></p> <p><i>-12 juin (au besoin)</i></p> <p><i>-28 août 2025</i></p>		

9.	<p>Varia</p> <p>Discussion concernant la possibilité de faire une demande de subvention pour financer les projets de l'école (ex. 2e phase de la cour d'école) auprès d'institutions bancaires, telles que Desjardins. Entente qu'une discussion sera planifiée lors d'un prochain CÉ pour effectuer une demande pour l'automne 2025.</p>		
10.	<p>Levée de l'assemblée</p> <p>20:21</p>	<p>Proposé</p> <p>Kim</p> <p>Appui</p> <p>Francis</p>	



Caroline Poulin
Directrice, École St-Esprit



Samuel Lambert-Milot
Président du Conseil d'établissement